



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202406234208-10240200  
LRAR n° :

**La Préfète**

à

EARL DU MARRAUD  
18 grande rue

10120 LAINES-AUX-BOIS

TROYES, le 08/07/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202406234208-10240200  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.7700 ha à LA RIVIERE-DE-CORPS (10440), actuellement mises en valeur par monsieur DEBURE Didier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202406234208-10240200, est complet à la date du 07/07/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/11/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU MARRAUD demeurant à LAINES-AUX-BOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.7700 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10440 LA RIVIERE-DE-CORPS	000 0E 40	7.7700